

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1693

11 septembre 2006

SOMMAIRE

A.I.M. S.A., Luxembourg	81264	Lux-Diffusion S.A., Luxembourg	81254
A.I.M. S.A., Luxembourg	81264	Luxor S.A., Luxembourg	81228
A.S.S. Abfallwirtschafts-Gesellschaft Saarbrücken mit beschränkter Haftung, Bech-Kleinmacher . . .	81219	Management Technologie Development Holding S.A., Luxembourg	81219
Alux S.A., Luxembourg	81231	Management Technologie Development Holding S.A., Luxembourg	81219
Aninas Holding S.A., Luxembourg	81253	Marigot Investments, S.à r.l., Luxembourg	81230
Auguste, S.à r.l., Septfontaines	81262	Marigot Investments, S.à r.l., Luxembourg	81230
Babcock Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	81221	Matériaux C. Genewo-Voosen, S.à r.l., Luxem- bourg	81220
Bedge Holding S.A., Wiltz	81218	Metafix, S.à r.l., Schifflange	81263
Boval S.A.H., Luxembourg	81252	Metercarré, S.à r.l., Strassen	81253
BTD Investment Holding S.A., Mamer	81254	MIMX1, S.à r.l., Luxembourg	81261
Collis, S.à r.l., Luxembourg	81255	Motion Network TV S.A., Luxembourg	81254
Colt Lux Finance, S.à r.l., Luxembourg	81229	Motwit S.A. Holding, Luxembourg	81250
Colt Telecom Group S.A., Luxembourg	81231	Nestec Holding S.A., Mamer	81253
Cometec S.A., Luxembourg	81221	Nicky International Holding S.A., Mamer	81253
Compact A.G., Luxembourg	81229	OCM Luxembourg Ice Cream Holdings, S.à r.l., Luxembourg	81240
Compagnie Financière de Métallurgie COFIME- TAL S.A.H., Luxembourg	81221	Rawholding S.A., Luxembourg	81251
Coravit AG und Co. KG, Luxembourg	81252	Real Estate Partners S.A., Luxembourg	81263
Dreamspace S.A., Luxembourg	81264	Redecos S.A.H., Luxembourg	81239
Dyneurope S.A., Mamer	81238	Regulux, S.à r.l., Dudelange	81239
Ecossaise S.A., Luxembourg	81232	Sobelnat Participations S.C.A., Luxembourg	81218
Eurotrust Corporate Services S.A., Luxembourg . . .	81219	Sobelnat Participations S.C.A., Luxembourg	81252
Finantel S.A.H., Luxembourg	81250	Société de Développements et d'Investissements (S.D.I.) S.A.H., Luxembourg	81230
Finbag S.A., Luxembourg	81240	Société de Gymnastique L'Espérance Differdange, A.s.b.l., Differdange	81220
Foyer Santé S.A., Leudelange	81239	Société de Revalorisation Immobilière, S.à r.l., Bettembourg	81229
Free Flow Holding S.A., Mamer	81254	ST Maxime Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	81253
Gold Wave S.A., Luxembourg	81252	StarPlus Sicav, Strassen	81220
H11 S.A., Luxembourg	81240	Stern Finance S.A., Luxembourg	81250
HC Investissements II, S.à r.l., Luxembourg	81231	Tara Trade, S.à r.l., Luxembourg	81263
HC Investissements, S.à r.l., Luxembourg	81231	Top Ten Multifonds, Sicav, Luxembourg	81254
HFP Lux S.A., Luxembourg	81251	Two Thousand, S.à r.l., Luxembourg	81251
HFP Lux S.A., Luxembourg	81251	Vivacon Lux Property One, S.à r.l., Luxembourg . .	81222
HP Walter, GmbH, Luxembourg	81218	Vontolla, S.à r.l., Luxembourg	81264
I.S. Lux S.A., Kleinbettingen	81262	WestLB Mellon Compass Fund, Sicav, Senninger- berg	81218
Immobilière Riverside S.A., Mersch	81229	Yakashi S.A., Luxembourg	81263
Karnagy Electronics, S.à r.l., Moutfort	81262	Ysaphis S.A., Luxembourg	81263
Klöckner Pentaplast Participations, S.à r.l., Luxem- bourg	81221	Zuzax S.A., Luxembourg	81240
Klöckner Pentaplast Participations, S.à r.l., Luxem- bourg	81221		
L.M.B.V., S.à r.l., Luxembourg	81250		
Laure, S.à r.l., Mersch	81229		
(The) Life Ring Limited, Bertrange	81220		

SOBELNAT PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 99.891.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire

(069917.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

BEDGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.127.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 1^{er} avril 2006 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) De reconduire les mandats des administrateurs suivants pour une durée de 6 ans:

- DELMA & CIE, S.à r.l., sise à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

- SOLFICORP S.A., sise à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

- De Bien Benoit, sis à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

2) D'accepter la démission de FIDOMES, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes, adresse du siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

3) De nommer en tant que commissaire aux comptes la société FSD PARTNERS, S.à r.l., adresse du siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Fait à Wiltz.

Certifié conforme

M. B. de Bien / DELMA & Cie / SOLFICORP S.A.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2006, réf. DSO-BR00113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): C. Ries.

(961441.3/825/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2006.

WestLB MELLON COMPASS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 67.580.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juin 2006.

H. Hellinckx.

(059045.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2006.

HP WALTER, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 112.535.

Auszug aus dem Protokoll der Beschlüsse der Gesellschafter, gehalten am 7. März 2006

- Herr Michael Maas wird zum Betriebsleiter der Luxemburger Zweigniederlassung bestellt. Ihm wird mit sofortiger Wirkung gemeinsames Vertretungsrecht eingeräumt. Er ist bei allen die Zweigniederlassung betreffenden Rechtsgeschäften gemeinsam mit Frau Gabriele Dax oder Herrn Hans-Peter Walter zeichnungsberechtigt.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068430.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

MANAGEMENT TECHNOLOGIE DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 105.524.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006. Signature.
(053377.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

MANAGEMENT TECHNOLOGIE DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 105.524.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006. Signature.
(053379.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

**A.S.S. ABFALLWIRTSCHAFTS-GESELLSCHAFT SAARBRÜCKEN
MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG.**

Gesellschaftssitz: D-66113 Saarbrücken.
Zweigniederlassung Luxembourg: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.
H. R. Luxembourg B 71.745.

Auszug aus dem Protokoll der Beschlüsse der Gesellschafter, gehalten am 9. Februar 2006

- Herr Lothar Deimling, wohnhaft in D-66280 Sulzbach, Mozartstrasse 19 und Herr Tobias Wilhelm, wohnhaft in D-66459 Kirkel-Altstadt, Lerchenweg 10 sind als Geschäftsführer zurückgetreten und werden aus die Geschäftsführung abberufen. Sie sind nicht mehr handlungsbevollmächtigt für die Luxemburger Zweigniederlassung.

- Herr Mario Ley, wohnhaft in D-66625 Nohfelden-Selbach, Blumenstrasse 1 wird mit sofortiger Wirkung zum Niederlassungsleiter bestellt. Ihm wird alleiniges Vertretungsrecht eingeräumt, weshalb er für alle die Luxemburger Zweigniederlassung betreffenden Rechtsgeschäfte allein zeichnungsberechtigt ist.

Luxembourg, den 31. Mai 2006.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054552.03/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

EUROTRUST CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 89.416.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2006 du Conseil d'administration

1) Le Conseil d'administration appelle à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Gilles Patrice Vogel, Conseil économique, né le 31 janvier 1976 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, qui est chargé de la gestion journalière de la société.

2) Les administrateurs confirment que la société pourra être valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069732.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

SOCIETE DE GYMNASTIQUE L'ESPERANCE DIFFERDANGE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4621 Differdange, 10-12, place du Marché.

Lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 février 2006, il a été procédé à la modification aux statuts comme suit:

Art. 2.

Le siège social est établi à Differdange, 10-12, Place du Marché, L-4621 Differdange.

Differdange, le 15 juin 2006.

F. Falsetti.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04366. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056073.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

MATERIAUX C. GENEWO-VOOSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 5, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 23.692.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 5 mai 2006

L'Associé unique a décidé, suite au décès de la gérante unique Madame Marcelle Genewo, de nommer, avec effet immédiat, Madame Agnès Basista, née le 29 mars 1957 à Cologne et demeurant 44, route des trois cantons, L-4970 Bettange-sur-Mess aux fonctions de gérante unique de la société.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057678.3/1218/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

StarPlus SICAV, Société d'Investissement à capital variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 72.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 juin 2006.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(057901.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2006.

THE LIFE RING LIMITED.

Siège social: GB-M40 8BB Manchester, 72, Cariocca Business Park, 2, Sawley Road.

Siège de la succursale: L-8089 Bertrange, 25, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 117.425.

Ouverture de succursale

L'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Immatriculation d'une succursale au Grand-Duché de Luxembourg à partir du 3 juillet 2006 à l'adresse, 25, rue des Prés, L-8089 Bertrange;

- Représentation de la succursale par Allison Kingsbury avec adresse professionnelle, 25, rue des Prés, L-8089 Bertrange;

- La succursale a pour objet: import - export et le commerce des accessoires de mode Allison Kingsbury, prénommée, est nommée «Director» (gérant unique);

- La succursale est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son «Director» (gérant unique);

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de Allison Kingsbury, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065532.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

COMETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.108.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(062771.6/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE METALLURGIE COFIMETAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.801.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(062774.4/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

BABCOCK LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.191.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration prises en date du 21 mars 2006 que le siège social de la Société a été transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09818. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065304.6/4170/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

KLÖCKNER PENTAPLAST PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.625,-.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 92.751.

Le siège social de l'associé PENTAPLAST LUXEMBOURG I se trouve à présent à l'adresse suivante:
7A, rue Robert Stumper
L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068494.5//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

KLÖCKNER PENTAPLAST PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.625,-.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 92.751.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 28 juin 2006, les gérants ont décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068494.4//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

VIVACON LUX PROPERTY ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.877.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty second of June.
Before Us Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

VIVACON LUX ONE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.691,

Hereafter represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name VIVACON LUX PROPERTY ONE, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the « Articles»).

2. Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The Company shall not establish a registered branch or an office or any other type of physical facility in a location outside of Luxembourg.

2.4 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition by purchase or in any other manner, the renting, the valuation as well as the transfer by sale, exchange or otherwise and the letting of real estate properties of all kinds, and the administration and the development of these properties. The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares

7.1 Shares can only be transferred to institutional investors (not individuals).

7.2 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.3 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 The number of Shareholders of the Company shall be limited at thirty (30) Shareholders.

Chapter III. Management

8. Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The Board of Managers shall be composed of Class A managers (being non Luxembourg resident managers) (hereafter each a «Class A Manager») and Class B managers (being Luxembourg resident managers) (hereafter each a «Class B Manager»).

8.3 In case of a Sole Manager, the Company shall be managed by a sole Class B Manager (hereafter the «Sole Class B Manager»). In case of a Board of Managers, the Company shall be managed by at least one Class B Manager and one or several Class A Managers.

8.4 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, shall perform his/its activities primarily in Luxembourg. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may act on behalf of the Company in Germany only on an exceptional, non-routine basis.

9.4 The Company shall procure that the requirement under article 9.3 is properly documented.

10. **Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Class B Manager or, in case of plurality of managers, by at least the signature of one Class B Manager.

11. Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers (including a Class B Manager) may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 In particular, the Company may delegate specific tasks to VIVACON, GmbH in its capacity as asset property manager according to the Asset Management Agreement.

11.3 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers (including a Class B Manager) will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11.4 The Company shall not have an agent that permanently acts on behalf of the Company outside Luxembourg, neither by express or implied authorization nor by a de facto authorization granted by the Company, except as provided for in article 11.2.

12. Art. 12. Meeting of the Board of Managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by a Class B Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if (i) a majority of its members is present or represented and (ii) at least one (1) Class B Manager attends physically the meeting. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority comprising at least one (1) Class B Manager.

12.5 Subject to the requirement of article 12.4 (ii), for the physical attendance by at least one (1) Class B Manager, the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

13. Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. Business year

14. Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares: VIVACON LUX ONE, S.à r.l.	500 Shares
Total: five hundred Shares	500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, VIVACON LUX ONE, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

- Mr. Mike Bode, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt deux juin.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VIVACON LUX ONE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 115.691,

ci-dessous représentée par Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Forme, nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VIVACON LUX PROPERTY ONE, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 La Société ne peut établir une succursale ou un bureau ou un autre type d'établissement aux fins de son activité en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

2.4 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

3. Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir par la vente ou par tout autre moyen, de prendre en location, d'évaluer, ainsi que de transférer par la vente, l'échange ou par tout autre moyen et de donner en location des propriétés immobilières de toute sorte, ainsi que d'administrer et de développer ces propriétés. La Société peut prendre toute mesure et réaliser toute opération qu'elle estime utile dans l'accomplissement et le développement de ses objectifs.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra réaliser toutes les opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et généralement toutes les opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social et toutes les opérations de nature à faciliter directement ou indirectement l'accomplissement de ses objectifs dans tous les domaines décrits ci-dessus, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. **Art. 6. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des Parts

7.1 Les Parts Sociales peuvent être transmises uniquement à des investisseurs institutionnels (et non à des personnes physiques).

7.2 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.3 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Le nombre d'Associés de la Société est limité à trente (30) Associés.

Titre II. Gérance

8. Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Le Conseil de Gérance sera composé de gérants de Catégorie A (qui seront des non résidents luxembourgeois) (ci-après, chacun un «Gérant de Catégorie A») et de gérants de Catégorie B (qui seront des résidents luxembourgeois) (ci-après, chacun un «Gérant de Catégorie B»).

8.3 Dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, la Société sera gérée par un Gérant unique de Catégorie B (ci-après, le «Gérant Unique de Catégorie B»). Dans l'hypothèse où il y a un Conseil de Gérance, la Société sera gérée par au moins un Gérant de Catégorie B et un ou plusieurs Gérants de Catégorie A.

8.4 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, effectuera ses activités principalement à Luxembourg. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut agir au nom de la Société en Allemagne uniquement dans des cas exceptionnels.

9.4 La Société s'assurera que l'exigence reprise sous l'article 9.3 sera proprement documentée.

10. **Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique de Catégorie B ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'au moins un Gérant de Catégorie B.

11. Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants (dont au moins un Gérant de Catégorie B) peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 En particulier, la Société peut déléguer des tâches déterminées à VIVACON, GmbH dans sa capacité de gérant du patrimoine en conformité avec l'Accord de Gestion du Patrimoine.

11.3 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants (dont au moins un Gérant de Catégorie B) détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

11.4 La Société n'aura pas de représentant permanent agissant au nom de la Société en dehors du Grand-Duché de Luxembourg ni en vertu d'une autorisation expresse ou implicite, ni en vertu d'une autorisation de facto accordée par la Société, à l'exception de la possibilité prévue par l'article 11.2.

12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par un Gérant de Catégorie B.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si (i) une majorité de ses membres est présente ou représentée et (ii) au moins un (1) Gérant de Catégorie B est présent physiquement à la réunion. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie B.

12.5 Aux termes de la condition requise par l'article 12.4 (ii), pour la présence physique d'au moins un (1) Gérant de Catégorie B, l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée Générale des Associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. Exercice social

14. Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales: VIVACON LUX ONE, S.à r.l.	500 Parts Sociales
Total: cinq cents Parts Sociales	500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, VIVACON LUX ONE, S.à r.l., représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé Gérant unique de la Société pour une période indéterminée:

- M. Mike Bode, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 19, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

J. Elvinger.

(074551.3/211/417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

LUXOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.041.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(067145.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

LAURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 53.484.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAURE, S.à r.l.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(068115.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

IMMOBILIERE RIVERSIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 85.356.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2006.

Pour IMMOBILIERE RIVERSIDE S.A.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(068117.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

COMPACT A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 15.111.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS02090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(068209.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

SOCIETE DE REVALORISATION IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 76.864.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

(068556.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

COLT LUX FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 116.041.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 26 juin 2006, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05235, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour COLT LUX FINANCE, S.à r.l.

Signature

(069496.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

MARIGOT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 117.307.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 29 juin 2006

1. La démission de SOLON DIRECTOR LIMITED, 15-17, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, comme Gérant de la société est par la présente acceptée avec effet immédiat.

2. Monsieur John B. Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg; et
Monsieur Hermanus R.W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, sont par la présente nommés Gérants de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069446.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

MARIGOT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 117.307.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 4 juillet 2006 que:

- PALLISTER HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 9 Columbus Centre, Road Town, Pelican Drive, Tortola, British Virgin Islands, a transféré le 4 juillet 2006 l'intégralité des parts sociales (500) à TP HOLDINGS LIMITED ayant son siège social à PAGET BROWN TRUST COMPANY LIMITED, West Wind Building, Harbour Drive, PO Box 1111, George Town, Grand Cayman, British West Indies.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069444.6//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS (S.D.I.) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 50.399.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 juin 2006

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, expert-comptable, Claude Schmitz, conseil fiscal, et Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faiènerie, L-1510 Luxembourg, pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS (S.D.I.) S.A.

Th. Fleming / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069637.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

HC INVESTISSEMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 115.702.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises lors de la réunion qui s'est tenue extraordinairement le 12 mai 2006

L'Associé Unique de HC INVESTISSEMENTS II, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

H. van de Sanden

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069498.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

COLT TELECOM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Étoile.

R. C. Luxembourg B 115.679.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 26 juin 2006, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour COLT TELECOM GROUP S.A.

Signature

(069502.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

HC INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 115.465.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises lors de la réunion qui s'est tenue extraordinairement le 12 mai 2006

L'Associé Unique de HC INVESTISSEMENTS, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

H. van de Sanden

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069510.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

ALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 70.582.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Signature.

(069582.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

ECOSSAISE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 117.959.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventh day of July.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1. ESTATES S.A., with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, duly represented by Mr Pierre Lentz, hereinafter named, by virtue of a proxy dated May 8, 2006.
2. Mr Benoît de Froidmont, director of companies, with professional address in Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, duly represented by Mr Pierre Lentz, hereinafter named, by virtue of a proxy dated May 8, 2006
3. Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Said proxies, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of ECOSSAISE S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale and management, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) divided into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euro) to be divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on July 7, 2011, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by

contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of the month of June at 3.30 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December thirty-first 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 10,000 (ten thousand) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed and paid up in EUR
1. ESTATES S.A., predesignated	9,998	99,980.-
2. Mr Benoît de Froidmont, prenamed	1	10.-
3. Mr Pierre Lentz, prenamed	1	10.-
Total	10,000	100,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at four thousand two hundred euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four (4).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Benoît De Froidmont, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (B), with professional address in L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

2. Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», born on April 22, 1959 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», born on September 28, 1948 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

4. Mr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», born on July 18, 1956 in Luxembourg, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Mr John Seil, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1. ESTATES S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 8 mai 2006.
2. Monsieur Benoît de Froidmont, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue de la Chapelle, ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 8 mai 2006.
3. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ECOSSAISE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société ou groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 juillet 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 10.000 (dix mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ESTATES S.A., prédésignée	9.998	99.980
2. M. Benoît de Froidmont, prénommé.	1	10
3. M. Pierre Lentz, prénommé.	1	10
Totaux	10.000	100.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Benoît de Froidmont, directeur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (B), demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

2. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

4. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juillet 2006, vol. 437, fol. 58, case 10. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(077040.3/242/414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

DYNEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 85.895.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

S. Paché.

(070115.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

REGULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 55.725.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04540, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 juillet 2006.

Pour REGULUX, S.à r.l.

F.A. Gillen

Gérant

(069514.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

REDECOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.227.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 juin 2006

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming et Claude Schmitz, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg ainsi que celui de Monsieur Jérôme Mulliez demeurant Hatherley Horsell Park GU 214 LY Woking Surrey (Angleterre) pour une nouvelle période d'une année prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A., demeurant 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg pour une nouvelle période d'une année prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDECOS S.A.

Th. Fleming / C.Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069641.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

FOYER SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Leudelange.

R. C. Luxembourg B 72.153.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 19 décembre 2005 que le Conseil a pris la résolution suivante concernant la nomination d'un dirigeant agréé:

Art. 7.

Sonstiges

...

3) Unter Vorbehalt der Genehmigung durch das Commissariat aux Assurances, beschliessen die Mitglieder des Verwaltungsrates die Ernennung von Herrn Claus Seiler zum neuen «dirigeant agréé», anstelle von Herrn Gilbert Wolter.

Il résulte de l'arrêté ministériel du 13 mars 2006 que Monsieur Claus Seiler, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 46, rue Léon Laval, est agréé comme dirigeant d'entreprises d'assurances. En tant que tel, Monsieur Seiler est en charge de la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER SANTE S.A.

P. Fohl / G. Wolter

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069654.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

81240

ZUZAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.368.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

ZUZAX S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(069643.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

FINBAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.744.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

FINBAG S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(069644.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

H11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.009.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour la H11 S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(069647.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

**OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A.).**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 113.113.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the third day of July.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 113.113, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 20, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 30, 2006, number 650 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and most recently pursuant to a deed of the undersigned notary on June 27, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened at 10.00 a.m. with Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the one hundred and fourteen thousand three hundred and two (114,302) Class A1 Ordinary Shares, the six thousand seven hundred and fifty-eight (6,758) Class A2 Ordinary Shares and the seven thousand nine hundred and ninety (7,990) Class B Ordinary Shares, representing the entire share capital of the Company, are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of forty thousand nine hundred and eighty-six euro and twenty-five cents (EUR 40,986.25) so as to bring the subscribed share capital of the Company from its present amount of one hundred and sixty-one thousand three hundred and twelve euro and fifty cents (EUR 161,312.50) represented by (i) one hundred and fourteen thousand three hundred and two (114,302) Class A1 Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, (ii) six thousand seven hundred and fifty-eight (6,758) Class A2 Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and (iii) seven thousand nine hundred and ninety (7,990) Class B Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, to one hundred and twenty thousand three hundred and twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 120,326.25) represented by (i) eighty-nine thousand five hundred and three (89,503) Class A1 Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and (ii) six thousand seven hundred and fifty-eight (6,758) Class A2 Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of (i) twenty-four thousand seven hundred and ninety-nine (24,799) Class A1 Ordinary Shares held by OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. in the Company and (ii) seven thousand nine hundred and ninety (7,990) Class B Ordinary Shares;

3. Allocation of the amount of forty thousand nine hundred and eighty-six euro and twenty-five cents (EUR 40,986.25) resulting from the decrease of subscribed share capital of the Company to the share premium reserve account of the Company;

4. Transfer by OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A., of its Class A1 Ordinary Share in the Company to OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. for no consideration;

5. Change of the Company's legal form into a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*); decrease of the subscribed share capital of the Company by three hundred and twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 326.25) so as to set it at one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-); allocation of the amount of three hundred and twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 326.25) resulting from the decrease of subscribed share capital of the Company to the share premium reserve account of the Company; amendment and complete restatement of the Articles.

6. To the extent necessary, removal of (i) OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A. as manager of the Company and (ii) the members of the supervisory board; Vote of discharge; Appointment of the members of the board of managers of the Company; Confirmation regarding the registered office of the Company.

7. Amendment of the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of forty thousand nine hundred and eighty-six euro and twenty-five cents (EUR 40,986.25) so as to bring the subscribed share capital of the Company from its present amount of one hundred and sixty-one thousand three hundred and twelve euro and fifty cents (EUR 161,312.50) represented by (i) one hundred and fourteen thousand three hundred and two (114,302) Class A1 Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, (ii) six thousand seven hundred and fifty-eight (6,758) Class A2 Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and (iii) seven thousand nine hundred and ninety (7,990) Class B Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, to one hundred and twenty thousand three hundred and twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 120,326.25) represented by (i) eighty-nine thousand five hundred and three (89,503) Class A1 Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and (ii) six thousand seven hundred and fifty-eight (6,758) Class A2 Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of (i) twenty-four thousand seven hundred and ninety-nine (24,799) Class A1 Ordinary Shares held by OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. in the Company and (ii) seven thousand nine hundred and ninety (7,990) Class B Ordinary Shares.

As a consequence of the above, the Meeting resolves to allocate the amount of forty thousand nine hundred and eighty-six euro and twenty-five cents (EUR 40,986.25) resulting from the decrease of subscribed share capital of the Company to the share premium reserve account of the Company.

Third resolution

The Meeting acknowledges the transfer from OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A., to OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. of the Class A1 Ordinary Share held by OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A. in the Company for no consideration.

Fourth resolution

The Meeting resolves to change the Company's legal form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée). The Meeting subsequently resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by three hundred and twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 326.25) so as to set it at one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-) and to allocate the amount of three hundred and twenty-six euro and twenty-five cents (EUR 326.25) resulting from the decrease of subscribed share capital of the Company to the share premium reserve account of the Company.

The Meeting consequently resolves to amend and completely restate the Articles and to replace its German version by a French one, in conformity with the draft which had been submitted to the shareholders together with the proxy, as expressly confirmed by the members of the bureau of the meeting. Consequently, the Articles will henceforth read as follows:

I. - Name, Registered Office, Object, Duration**Art. 1. Name.**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. - Capital, Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-) represented by one hundred and twenty (120) shares in registered form with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, all subscribed for and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced on one or more occasions by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is only one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. - Management, Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All matters not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents, who may or may not be shareholders, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon the call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they have been duly informed, and have had full knowledge, of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. - General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. - Dissolution, Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. - General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

Upon change of the legal form of the Company, the Meeting resolves, (i) to the extent necessary, and for the avoidance of any doubt, to remove with immediate effect OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A., as manager of the Company and the members of the supervisory board of the Company and, (ii) by special vote, to discharge OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A. and the members of the supervisory board from any liability resulting from the performance of their duties as manager of the Company and members of the supervisory board of the Company, respectively, from the date of their respective appointment until the date thereof.

Sixth resolution

The Meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Caleb Kramer, manager, born on 16 June 1969 at Washington DC, United States of America, residing professionally at 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, United Kingdom;

- Mr Justin Bickle, manager, born on 11 January 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 31st floor, City Point, 1, Ropemaker Street, London EC2Y 9AW, United Kingdom;

- Mr Jean Fell, expert-comptable, born on 9 April 1956 in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mr Cornelius Martin Bechtel, conseil, born on 11 March 1968 in Emmerich, Germany, residing professionally in L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- Mr Szymon Dec, conseil, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; and
- Mr Hugo Neuman, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at L-1724 Luxembourg, 16, rue J.B. Fresez.

The Meeting further resolves to confirm that the registered office of the Company is set at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens Winandy to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, these persons signed together with the notary this deed.

Version française du texte qui précède

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de OCM LUXEMBOURG ICECREAM HOLDINGS S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.113, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 30 mars 2006, numéro 650 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée fut ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, résidant à Luxembourg,

lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Raymond Thil, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclara et pria le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Cette liste de présence fait apparaître que les cent quatorze mille trois cent deux (114.302) Actions Ordinaires de Catégorie A1, les six mille sept cent cinquante huit (6.758) Actions Ordinaires de Catégorie A2, et les sept mille neuf cent quatre-vingt dix (7.990) Actions Ordinaires de Catégorie B, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Diminution du capital social souscrit de la Société d'un montant de quarante mille neuf cent quatre-vingt six euros et vingt-cinq cents (EUR 40.986,25) afin de porter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de cent soixante-et-un mille trois cent douze euros et cinquante cents (EUR 161.312,50) représenté par (i) cent quatorze mille trois cent deux (114.302) Actions Ordinaires de Catégorie A1, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, (ii) six mille sept cent cinquante-huit (6.758) Actions Ordinaires de Catégorie A2, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, et (iii) sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.990) Actions Ordinaires de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à cent vingt mille trois cent vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 120.326,25) représenté par (i) quatre vingt neuf mille cinq cent trois (89.503) Actions Ordinaires de Catégorie A1, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et (ii) six mille sept cent cinquante-huit (6.758) Actions Ordinaires de Catégorie A2, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de (i) vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt dix neuf (24.799) Actions Ordinaires de Catégorie A1 et (ii) sept mille neuf cent quatre-vingt dix (7.990) Actions Ordinaires de Catégorie B, chacune détenue par OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. dans la Société;

3. Allocation du montant de quarante mille neuf cent quatre-vingt six euros et vingt-cinq cents (EUR 40.986,25) résultant de la diminution du capital social souscrit de la Société au compte de réserve prime d'émission de la Société;

4. Transfert par OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A. de l'Action Ordinaire de Catégorie A1 qu'elle détient dans la Société à OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. et ce sans contrepartie;

5. Changement de la forme sociale de la Société en une société à responsabilité limitée; diminution du capital social souscrit de la Société de trois cent vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 326,25) afin de le porter au montant de cent

vingt mille euros (EUR 120.000,-); allocation du montant de trois cent vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 326,25) résultant de la diminution du capital social souscrit de la Société au compte de réserve prime d'émission de la Société; modification et refonte totale des Statuts;

6. Dans la mesure du nécessaire, révocation (i) de OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A. de ses fonctions de gérant commandité de la Société et (ii) des membres du conseil de surveillance; Vote de décharge; Nomination des membres du conseil de gérance de la Société; Confirmation du siège social de la Société; et

7. Modification des livres et des registres de la Société afin de prendre en compte les modifications énoncées ci-dessus et pouvoir donné à tout juriste ou salarié de l'Etude Loyens Winandy de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription desdites modifications dans les registres concernés de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée, après délibération, décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer à toutes les convocations préalables, dans la mesure où les actionnaires ont été régulièrement convoqués et ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social souscrit de la Société d'un montant de quarante mille neuf cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 40.986,25) afin de porter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de cent soixante-et-un mille trois cent douze euros et cinquante cents (EUR 161.312,50) représenté par (i) cent quatorze mille trois cent deux (114.302) Actions Ordinaires de Catégorie A1, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, (ii) six mille sept cent cinquante-huit (6.758) Actions Ordinaires de Catégorie A2, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, et (iii) sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.990) Actions Ordinaires de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à cent vingt mille trois cent vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 120.326,25) représenté par (i) quatre-vingt-neuf mille cinq cent trois (89.503) Actions Ordinaires de Catégorie A1, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et (ii) six mille sept cent cinquante-huit (6.758) Actions Ordinaires de Catégorie A2, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de (i) vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) Actions Ordinaires de Catégorie A1 détenue par OCM Luxembourg ICE CREAM S.C.A. dans la Société et (ii) sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (7.990) Actions Ordinaires de Catégorie B, chacune détenue par OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. dans la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide d'allouer le montant de quarante mille neuf cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 40.986,25) résultant de la diminution du capital social souscrit de la Société au compte de réserve prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte du transfert par OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A. de l'Action Ordinaire de Catégorie A1 qu'elle détient dans la Société à OCM LUXEMBOURG ICE CREAM S.C.A. et ce sans contrepartie.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme sociale de la Société d'une société en commandite par actions en une société à responsabilité limitée. L'Assemblée décide ensuite de diminuer le capital social souscrit de la Société de trois cent vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 326,25) afin de le porter au montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) et d'allouer le montant de trois cent vingt-six euro et vingt-cinq cents (EUR 326,25) résultant de la diminution du capital social souscrit de la Société au compte de réserve prime d'émission de la Société.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide la modification et la refonte totale des Statuts et de remplacer sa version allemande par une version française, conformément au projet qui a été soumis aux actionnaires ensemble avec la procuration, comme expressément confirmé par les membres du bureau de l'assemblée. En conséquence, les Statuts auront désormais la teneur suivante:

I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM LUXEMBOURG ICE CREAM HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou, de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), représenté par cent vingt (120) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. - Gestion, Présentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Le(s) gérant(s) sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. - Assemblée Générale des Associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. - Dissolution, Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

Pour procéder au changement de forme sociale, l'Assemblée décide, (i) dans la mesure du nécessaire et pour éviter toute confusion, de révoquer avec effet immédiat OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A. de ses fonctions de gérant commandité de la Société et les membres du conseil de surveillance de la Société et (ii) par vote spécial, de décharger OCM LUXEMBOURG ICE CREAM GP S.A. et les membres du conseil de surveillance de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions, de gérant commandité de la Société, respectivement de membres du conseil de surveillance de la Société, et ce à compter de leur date respective de nomination et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Caleb Kramer, gérant, né le 16 juin 1969 à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 31^e étage, City Point, 1, Ropemaker Street, Londres EC2Y 9AW, Royaume-Uni;
- M. Justin Bickle, gérant, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 31^e étage, City Point, 1, Ropemaker Street, Londres EC2Y 9AW, Royaume-Uni;
- M. Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- M. Cornelius Martin Bechtel, conseil, né le 11 mars 1968 à Emmerich, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- M. Szymon Dec, conseil, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; et
- M. Hugo Neuman, gérant, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant à L-1724 Luxembourg, 16, rue J.B. Fresez.

L'Assemblée décide également de confirmer que le siège social de la Société est situé au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres et les registres de la Société afin de prendre en compte les modifications énoncées aux résolutions précédentes et donne pouvoir à tout juriste ou salarié de l'Etude Loyens Winandy de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription desdites modifications dans les différents registres de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 54, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(078297.3/230/586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MOTWIT S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 8.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 25 janvier 2006

Le mandat de Monsieur Jean-Marie Poos, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 1 an. La société FMS SERVICES S.A., domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est élue Administrateur pour une période de 1 an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société MOTWIT S.A. HOLDING

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069668.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

FINANTEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.316.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 31 mars 2006

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de FMS SERVICES S.A. au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos, démissionnaire. La société FMS SERVICES S.A. est domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg. Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société FINANTEL S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069671.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

L.M.B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 68.420.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 15 mai 2006

L'Associé unique décide d'accepter la démission de S.G.A. SERVICES S.A. en tant que Gérant.

L'Associé unique décide de nommer comme Gérant, Monsieur Béchara Raad, demeurant au 56, rue Boulainvilliers, F-75016 Paris.

Pour la société L.M.B.V., S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069673.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

STERN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 53.746.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour la Société

Signature

(070042.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

RAWHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.829.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2006

Acceptation de la démission de Monsieur Eric Herremans en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de la société FIN-CONTROLE S.A., dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2007.

Pour la société RAWHOLDING S.A.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069675.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

HFP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.641.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 avril 2006

L'assemblée ratifie la cooptation de:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires demeurant à Luxembourg;

- FMS SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg;

aux postes d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires suivant le Conseil d'Administration du 10 octobre 2005 enregistré à Luxembourg le 7 décembre 2005, réf LSO- BL01899, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 565 du 17 mars 2006.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069695.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

HFP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.641.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

(069700.6//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

TWO THOUSAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.903.

Extrait des décisions de l'associée unique du 5 avril 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour TWO THOUSAND, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069727.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

SOBELNAT PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 99.891.

Société constituée le 1^{er} avril 2004 par M^e André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 413 du 19 avril 2004.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 29 juin 2006 que:

Le mandat de chacun des trois commissaires composant le conseil de surveillance, à savoir Monsieur Jean Wagener, Madame Paule Kettenmeyer et la société GRASWEIJDE B.V. sont reconduits pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale approuvant le bilan au 31 décembre 2006.

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070047.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

GOLD WAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 112.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2006.

J.-J. Wagner

Notaire

(070062.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

BOVAL S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 11.041.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOVAL S.A.H.

SOFINEX S.A.

Signature

(070100.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

CORAVIT AG UND Co. KG, Société en commandite simple.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

H. R. Luxembourg B 28.718.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 29. Mai 2006 von 11.00 bis 11.15 Uhr

Die Aktionäre fassen hiermit einstimmig den nachstehenden Beschluss:

Zur Geschäftsführung sind bestellt:

- Carl Scharffenorth, wohnhaft in Goetzingen;
- Hermann Kuhnel, wohnhaft in Nospelt;
- Raymond Sinnen, wohnhaft in Limpach.

Die Mandate der Geschäftsführung werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2006 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs

B. Vaisière

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070733.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

ANINAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 46.550.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANINAS HOLDING S.A.

SOFINEX S.A.

Signature

(070101.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

NESTECK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 85.385.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

S. Paché.

(070118.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

METERCARRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 98.876.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

S. Paché.

(070122.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

NICKY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.259.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

S. Benamor.

(070137.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

ST MAXIME INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 106.080.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070724.6//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

LUX-DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 459, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 41.848.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070123.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

TOP TEN MULTIFONDS, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbruck.
R. C. Luxembourg B 42.287.

Il résulte d'une décision des liquidateurs prise en date du 8 mai 2006, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle à Luxembourg, 4, boulevard Royal vers:

2A, Kalchesbruck, L-1852 Luxembourg;

et ce à compter du 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Y. Hamilius / H. J. Salbach / J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070148.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

BTD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.985.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

S. Benamor.

(070153.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

FREE FLOW HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.217.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

S. Benamor.

(070156.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

MOTION NETWORK TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 113.734.

Constituée suivant acte reçu par M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à L-Niederanven, en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 350 du 16 février 2006.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée des associés tenue à Luxembourg le 30 juin 2006 que le siège social de la société située au 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été transféré au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour MOTION NETWORK T.V. S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070815.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

COLLIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 118.020.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

Mr Johan van der Berg, director of companies, born in Bergschenhoek (the Netherlands) on 5 March 1955, residing in B-2950 Kapellen (Belgium), Klinkaardstraat 221,
duly represented herein by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler,
by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on June 28, 2006.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name.

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name COLLIS, S.à r.l., (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. - Management, Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by three managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. They will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum by a resolution of the single partner or the general meeting of partners.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his attorney in fact.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of the members of the Board of Managers, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. - General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first day of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. - General provision

Art. 17. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr Johan van de Berg, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five-hundred shares (500) by contribution in cash, so that the amount of twelve-thousand and five-hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(a) Mr Johan van den Berg, director of companies, born in Bergschenhoek (the Netherlands) on 5th March 1955, residing in B-2950 Kapellen (Belgium), Klinkaardstraat 221;

(b) Mr Bart Zech, director of companies, born in Putten (the Netherlands) on 5th September 1969, residing in B-6780 Hondelange (Belgium), 42, rue de la Biff;

(c) Mr Joost Tulkens, director of companies, born in Sommeren (the Netherlands) on 26th April 1973, residing in L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

3. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Johan van den Berg, administrateur de sociétés, né à Bergschenhoek (Pays-Bas), le 5 mars 1955, domicilié à B-2950 Kapellen (Belgique), Klinkaardstraat 221, ici dûment représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination COLLIS, S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. - Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par trois gérants A, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art.8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des membres du conseil de gérance, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'assemblée générale des associés ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Monsieur Johan van den Berg, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Décision de l'associé unique:

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Monsieur Johan van den Berg, administrateur de sociétés, né à Bergschenhoek (Pays-Bas), le 5 mars 1955, domicilié à B-2950 Kapellen (Belgique), Klinkaardstraat 221;

(b) Monsieur Bart Zech, administrateur de sociétés, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, domicilié à B-6780 Hondelange (Belgique), 42, rue de la Biff;

(c) Monsieur Joost Tulkens, administrateur de sociétés, né à Sommeren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, domicilié à L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter-Schieres et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 juillet 2006, vol. 437, fol. 52, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(078733.3/242/372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

MIMX1, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 94.554.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the third day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MINIMAX HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, British West Indies, with registered office at West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, British West Indies, duly represented by Mr Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of MIMX 1, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 84, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.554 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated 7 July 2003, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, C - No. 837 of 14 August 2003 (the *Mémorial C*), amended for the last time on 15 July 2005 pursuant to a deed of André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, published in the *Mémorial C* - No. 1331 of 6 December 2005;

- the Company's capital is set at EUR 46,275,000 (forty-six million two hundred seventy-five thousand euro) represented by 1,851,000 (one million eight hundred fifty-one thousand) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 84, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MINIMAX HOLDINGS LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, British West Indies, ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, British West Indies, dûment représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise sous seing privé (la Société Mère).

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination MIMX 1, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 84, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.554 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 2003, publié au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, C - N° 837 du 14 août 2003 (le *Mémorial C*), modifié pour la dernière fois le 15 juillet 2005, en vertu d'un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au *Mémorial C* - No. 1331 du 6 décembre 2005;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 46.275.000 (quarante-six millions deux cent soixante-quinze mille euros), représenté par 1.851.000 (un million huit cent cinquante et un mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 84, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 juillet 2006, vol. 437, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(077078.3/242/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

I.S. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 71.719.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

S. Benamor.

(070159.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

AUGUSTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Septfontaines, Greisch, Lieu-dit Simmerfarm.

R. C. Luxembourg B 109.293.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour la société

Signature

(070163.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

KARNAGY ELECTRONICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5339 Moutfort, 41, rue de Contern.

R. C. Luxembourg B 106.128.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour la société

Signature

(070167.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

REAL ESTATE PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 106.064.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour la société

Signature

(070170.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

TARA TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 78.632.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour la société

Signature

(070173.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

METAFIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schifflange, 22, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 95.852.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour la société

Signature

(070175.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

YSAPHIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 105.012.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05261, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(070217.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

YAKASHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 105.038.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05274, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(070219.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

VONTOLLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 108.063.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05278, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(070221.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

DREAMSPACE S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 105.022.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05286, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(070223.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

A.I.M. S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 93.963.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(070643.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

A.I.M. S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 93.963.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(070642.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.
